



**Des femmes et des hommes
pour votre bien**

**Barème d'honoraires maximums de transactions TTC à la charge du vendeur*
(TVA 20%)**

- MAISON, APPARTEMENT, LOCAL COMMERCIAL

° Jusqu'à 300.000€ : 5% TTC avec un minimum de perception de 8000€ TTC

° De 300.001€ à 500.000€ : 4,5% TTC

° Supérieur à 500.001€ : 4% TTC

- TERRAIN 10% avec minimum de perception de 10.000€ TTC

- FORFAIT PLACE DE PARKING ou GARAGE 3500€ TTC

*Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf exceptions prévues au mandat de vente

La délivrance d'une note est obligatoire

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Le 30/04/2022